

4 PIERRE IMMO
Société civile immobilière
au capital de 20 000 euros
Siège social : 6 Impasse du Pont de l'Ane,
42000 Saint-Étienne

PROCÈS-VERBAL DE NOMINATION
DE LA GERANCE EN DATE DU 15 JUIN 2026

Les soussignés :

- Monsieur **JORDAN DESGRANGES** demeurant 68, rue de Champcornu, 42800 Genilac, célibataire, déclarant ne pas être lié par un pacte civil de solidarité tel que prévu par les articles 515-1 et suivants du Code civil,
- La société **JD GROUP**, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 6 Impasse du Pont de l'Ane, 42000 Saint-Étienne, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Saint-Étienne sous le numéro 105 335 129, représentée par Monsieur **Jordan DESGRANGES** en sa qualité de Président,

agissant en qualité de seuls associés de la société 4 PIERRE IMMO, société civile immobilière au capital de 20 000 euros, dont le siège est fixé 6 Impasse du Pont de l'Ane, 42000 Saint-Étienne,

Après avoir exposé qu'une société a été constituée entre eux aux termes d'un acte sous signature privée en date de ce jour.

Nomment en qualité de gérant de la Société pour une durée illimitée Monsieur Jordan DESGRANGES, demeurant 68, rue de Champcornu, 42800 GENILAC.

Monsieur Jordan DESGRANGES dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Jordan DESGRANGES accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

Sa rémunération éventuelle sera fixée ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

À titre de convention de preuve, les Parties conviennent que le présent acte est signé sur support électronique conformément aux articles 1367 et suivants du Code civil. À cet effet, les Parties acceptent d'utiliser la signature électronique e-acte sous seings privés (e-ASSP).

Chacune des Parties décide (i) que la signature électronique qu'elle appose sur le présent acte a la même valeur juridique que sa signature manuscrite et (ii) que les moyens techniques mis en œuvre dans le cadre de cette signature confèrent date certaine au présent acte.

Chacune des Parties prend acte que le procédé de signature utilisé par les Parties pour signer le présent acte sur support électronique permet à chacune d'elles de disposer d'un exemplaire du présent acte sur support durable ou d'y avoir accès, conformément à l'article 1375 al. 4 du Code civil.

Paraphe


Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

Monsieur Jordan DESGRANGES

15.06.2026

Signé par :
Jordan DESGRANGES
10EFE79B3A0B492...

Pour la société JD GROUP

Monsieur Jordan DESGRANGES

15.06.2026

Signé par :
Jordan DESGRANGES
10EFE79B3A0B492...